

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017**

## **Présentation des comptes administratifs 2016**

### ➤ **Budget Lotissement**

Le Maire explique au conseil municipal que le lotissement est terminé. Cependant, pendant encore 3 ans, nous devons conserver ce budget pour rembourser l'emprunt et effectuer plusieurs écritures d'ordre.

#### ○ Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement année 2015 = 0,95€

Dépenses de fonctionnement 2016 = 3 103€

Recettes de fonctionnement 2016 = 62 803€

**Excédent de fonctionnement année 2016 = 59 700,95€**

#### ○ Investissement :

Déficit d'investissement année 2015 = 184 391,05€

Dépenses d'investissement année 2016 = 13 997,06€

Recettes d'investissement année 2016 = 0€

**Déficit d'investissement année 2016 = 198 388,11€**

### ➤ **Budget activités commerciales**

Le Maire rappelle au conseil municipal que ce budget concerne toutes les dépenses et recettes relatives à l'épicerie, au restaurant et prochainement au salon de coiffure.

#### ○ Fonctionnement :

Excédent année 2015 = 0,33€

Dépenses de fonctionnement 2016 = 8 849,33€

Recettes de fonctionnement 2016 = 27 923,66€

**Excédent de fonctionnement 2016 = 19 074,66€**

#### ○ Investissement :

Déficit d'investissement année 2015 = 46 926,63€

Dépenses d'investissement 2016 = 26753,65€

Recettes d'investissement 2016 = 18 101€

**Déficit d'investissement 2016 = 55 579,28€**

➔ **On affectera 19 074,66 de l'excédent de fonctionnement à l'investissement à l'article 1068 du budget 2017.**

### ➤ **Budget principal**

#### ○ Fonctionnement

Excédent année 2015 = 78 680,96€

Dépenses de fonctionnement 2016 = 435 078,41€

Recettes de fonctionnement 2016 = 616 727,38€

**Excédent de fonctionnement 2016 = 260 329,93€**

#### ○ Investissement

Excédent année 2015 = 508 485,66€

Dépenses d'investissement 2016 = 906 080,27€

Recettes d'investissement 2016 = 479 285,84€

**Excédent d'investissement 2016 = 81 691,23€**

#### ○ Restes à réaliser (correspondent aux dépenses prévues en 2015 et dépensées en 2016)

Restes à réaliser (RAR) dépenses = 325 858€

Restes à réaliser (RAR) recettes = 223 593€

**Déficit des Restes à réaliser = 102 265€**

➔ **Affectation du résultat de fonctionnement en investissement. Ce montant doit combler le déficit d'investissement de 2016 et celui des Restes à réaliser. Il faudra donc affecter 20 580€ à l'article 1068 du budget 2017**

**Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.**

## **Présentation des comptes de gestion 2016**

Les comptes de gestion sont les comptes tenus par le comptable public pour la commune. Ils doivent correspondre aux comptes administratifs.

Les comptes de gestion 2016 correspondent aux comptes administratifs présentés précédemment. Ils sont approuvés à l'unanimité.

## **Proposition des budgets primitifs 2017**

### ➤ **Budget Lotissement**

#### ○ Fonctionnement

Dépenses prévues = 122 100€

Recettes prévues comprenant le report de 2016 = 122 100€

#### ○ Investissement

Dépenses prévues comprenant le report 2016 = 212 488€

Recettes prévues = 212 488€

### ➤ **Budget activités commerciales**

#### ○ Fonctionnement

Dépenses prévues = 27 920€

Recettes prévues = 27 920€

#### ○ Investissement

Dépenses prévues comprenant le report = 107 820€

Recettes prévues = 107 820€

### ➤ **Budget principal**

#### ○ Fonctionnement

Dépenses prévues = 686 311€

Recettes prévues comprenant le report de 2016 = 686 311€

#### ○ Investissement

Dépense prévues = 1 887 644€

Recettes prévues comprenant le report de 2016 = 1 887 644€

**Les Budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.**

## **Vote des taux des taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes cette année.**

## **Validation de l'avant-projet définitif de l'école et dépôt du permis de construire**

Monsieur le Maire présente le projet définitif de l'école. Le montant définitif pour les travaux s'élève à 1 088 959€ HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet définitif et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à déposer le permis de construire.

Les travaux de l'école débiteront à l'automne.

Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'étudier une circulation aux abords de l'école pour la dépose des enfants, en évitant que véhicules ne se stationnent devant l'entrée ce qui pose des problèmes d'embouteillage et de sécurité. Monsieur le Maire propose de demander une étude et un chiffrage pour différents scénarios. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Modification des statuts du SYDER**

Le SYDER (Syndicat d'Electrification du Rhône souhaite modifier ses statuts concernant la composition du Comité Syndical. En effet, le nombre de délégué par commune est fixé en fonction de la strate de population. Il est proposé de supprimer dans la rédaction de ses statuts, toute référence à ces strates de population.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Intégration d'une compétence optionnelle au SYDER**

Il est rappelé que le SYDER possède plusieurs compétences optionnelles à laquelle la commune n'adhère pas nécessairement (Réseau de chaleur, gaz, vidéosurveillance,...). Le SYDER souhaite intégrer une nouvelle compétence optionnelle « Infrastructure de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». La commune aura par la suite le choix d'adhérer à cette compétence ou non.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'intégrer cette compétence optionnelle.

## **Demandes diverses de subventions :**

- Club de foot Hauts Lyonnais : 40€ par enfants de Duerne soit 480€ pour 12 enfants
- BUHL : 40€ par enfants de Duerne soit 200€ pour 5 enfants
- VTT des Monts : 40€ par enfants de Duerne 120€ pour 3 enfants
- Lycée des Monts du Lyonnais : refusé
- MFR Ste Consorce : refusé

## **Points divers :**

- Sophie Rodier présente ses **analyses effectuées sur l'eau des courtines**. Les bactéries détectées fin novembre ne sont plus présentes. En revanche, le taux de nitrate reste élevé. Elle précise que si ce taux augmente, l'eau ne sera plus consommable. La commune fera des analyses tous les mois pour suivre l'évolution. **En résumé, l'eau est de nouveau consommable mais déconseillée aux nourrissons et femmes enceintes en raison du taux élevé de nitrate.**
- La région Auvergne Rhône-Alpes accorde une subvention de 5 000€ pour l'étude que la commune doit réaliser pour le projet de nouveau quartier
- La Préfecture du Rhône informe la commune que le costume du postillon restauré par la commune et exposé à la salle Marius DEAL sera inscrit prochainement au titre des monuments historique.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 avril.

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017**

## **Présentation des comptes administratifs 2016**

### ➤ **Budget Lotissement**

Le Maire explique au conseil municipal que le lotissement est terminé. Cependant, pendant encore 3 ans, nous devons conserver ce budget pour rembourser l'emprunt et effectuer plusieurs écritures d'ordre.

#### ○ Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement année 2015 = 0,95€

Dépenses de fonctionnement 2016 = 3 103€

Recettes de fonctionnement 2016 = 62 803€

**Excédent de fonctionnement année 2016 = 59 700,95€**

#### ○ Investissement :

Déficit d'investissement année 2015 = 184 391,05€

Dépenses d'investissement année 2016 = 13 997,06€

Recettes d'investissement année 2016 = 0€

**Déficit d'investissement année 2016 = 198 388,11€**

### ➤ **Budget activités commerciales**

Le Maire rappelle au conseil municipal que ce budget concerne toutes les dépenses et recettes relatives à l'épicerie, au restaurant et prochainement au salon de coiffure.

#### ○ Fonctionnement :

Excédent année 2015 = 0,33€

Dépenses de fonctionnement 2016 = 8 849,33€

Recettes de fonctionnement 2016 = 27 923,66€

**Excédent de fonctionnement 2016 = 19 074,66€**

#### ○ Investissement :

Déficit d'investissement année 2015 = 46 926,63€

Dépenses d'investissement 2016 = 26753,65€

Recettes d'investissement 2016 = 18 101€

**Déficit d'investissement 2016 = 55 579,28€**

➔ **On affectera 19 074,66 de l'excédent de fonctionnement à l'investissement à l'article 1068 du budget 2017.**

### ➤ **Budget principal**

#### ○ Fonctionnement

Excédent année 2015 = 78 680,96€

Dépenses de fonctionnement 2016 = 435 078,41€

Recettes de fonctionnement 2016 = 616 727,38€

**Excédent de fonctionnement 2016 = 260 329,93€**

#### ○ Investissement

Excédent année 2015 = 508 485,66€

Dépenses d'investissement 2016 = 906 080,27€

Recettes d'investissement 2016 = 479 285,84€

**Excédent d'investissement 2016 = 81 691,23€**

#### ○ Restes à réaliser (correspondent aux dépenses prévues en 2015 et dépensées en 2016)

Restes à réaliser (RAR) dépenses = 325 858€

Restes à réaliser (RAR) recettes = 223 593€

**Déficit des Restes à réaliser = 102 265€**

➔ **Affectation du résultat de fonctionnement en investissement. Ce montant doit combler le déficit d'investissement de 2016 et celui des Restes à réaliser. Il faudra donc affecter 20 580€ à l'article 1068 du budget 2017**

**Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.**

## **Présentation des comptes de gestion 2016**

Les comptes de gestion sont les comptes tenus par le comptable public pour la commune. Ils doivent correspondre aux comptes administratifs.

Les comptes de gestion 2016 correspondent aux comptes administratifs présentés précédemment. Ils sont approuvés à l'unanimité.

## **Proposition des budgets primitifs 2017**

### ➤ **Budget Lotissement**

#### ○ Fonctionnement

Dépenses prévues = 122 100€

Recettes prévues comprenant le report de 2016 = 122 100€

#### ○ Investissement

Dépenses prévues comprenant le report 2016 = 212 488€

Recettes prévues = 212 488€

### ➤ **Budget activités commerciales**

#### ○ Fonctionnement

Dépenses prévues = 27 920€

Recettes prévues = 27 920€

#### ○ Investissement

Dépenses prévues comprenant le report = 107 820€

Recettes prévues = 107 820€

### ➤ **Budget principal**

#### ○ Fonctionnement

Dépenses prévues = 686 311€

Recettes prévues comprenant le report de 2016 = 686 311€

#### ○ Investissement

Dépense prévues = 1 887 644€

Recettes prévues comprenant le report de 2016 = 1 887 644€

**Les Budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.**

## **Vote des taux des taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes cette année.**

## **Validation de l'avant-projet définitif de l'école et dépôt du permis de construire**

Monsieur le Maire présente le projet définitif de l'école. Le montant définitif pour les travaux s'élève à 1 088 959€ HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet définitif et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à déposer le permis de construire.

Les travaux de l'école débuteront à l'automne.

Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'étudier une circulation aux abords de l'école pour la dépose des enfants, en évitant que véhicules ne se stationnent devant l'entrée ce qui pose des problèmes d'embouteillage et de sécurité. Monsieur le Maire propose de demander une étude et un chiffrage pour différents scénarios. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Modification des statuts du SYDER**

Le SYDER (Syndicat d'Electrification du Rhône souhaite modifier ses statuts concernant la composition du Comité Syndical. En effet, le nombre de délégué par commune est fixé en fonction de la strate de population. Il est proposé de supprimer dans la rédaction de ses statuts, toute référence à ces strates de population.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Intégration d'une compétence optionnelle au SYDER**

Il est rappelé que le SYDER possède plusieurs compétences optionnelles à laquelle la commune n'adhère pas nécessairement (Réseau de chaleur, gaz, vidéosurveillance,...). Le SYDER souhaite intégrer une nouvelle compétence optionnelle « Infrastructure de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». La commune aura par la suite le choix d'adhérer à cette compétence ou non.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'intégrer cette compétence optionnelle.

## **Demandes diverses de subventions :**

- Club de foot Hauts Lyonnais : 40€ par enfants de Duerne soit 480€ pour 12 enfants
- BUHL : 40€ par enfants de Duerne soit 200€ pour 5 enfants
- VTT des Monts : 40€ par enfants de Duerne 120€ pour 3 enfants
- Lycée des Monts du Lyonnais : refusé
- MFR Ste Consorce : refusé

## **Points divers :**

- Sophie Rodier présente ses **analyses effectuées sur l'eau des courtines**. Les bactéries détectées fin novembre ne sont plus présentes. En revanche, le taux de nitrate reste élevé. Elle précise que si ce taux augmente, l'eau ne sera plus consommable. La commune fera des analyses tous les mois pour suivre l'évolution. **En résumé, l'eau est de nouveau consommable mais déconseillée aux nourrissons et femmes enceintes en raison du taux élevé de nitrate.**
- La région Auvergne Rhône-Alpes accorde une subvention de 5 000€ pour l'étude que la commune doit réaliser pour le projet de nouveau quartier
- La Préfecture du Rhône informe la commune que le costume du postillon restauré par la commune et exposé à la salle Marius DEAL sera inscrit prochainement au titre des monuments historique.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 avril.